

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 avril 2016

NOUVELLES LIBERTÉS ET DE NOUVELLES PROTECTIONS POUR LES ENTREPRISES
ET LES ACTIFS - (N° 3600)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1032

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE 44

À l'alinéa 65, substituer au mot :

« mentale »

le mot :

« mental ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.